



L'installation libérale : que faire après sa thèse et comment réussir son installation ?

Ca y est, vous êtes diplômé.e et vous avez hâte de démarrer votre activité de chirurgien-dentiste.

Cependant, cette étape est perçue par beaucoup avec inquiétude.

Lors de vos études, vous avez appris à être de bons cliniciens et à respecter les données acquises de la science.

En revanche, vous avez sûrement peu abordé la question cruciale : « comment devenir un bon chef d'entreprise ».

Dès toutes premières démarches post thèse, en passant par vos premiers remplacements, jusqu'à votre installation finale, nous verrons dans cette formation, tout ce que vous devez savoir pour réussir sereinement votre activité de chirurgien-dentiste.

FORMATION
CONTINUE

ACHAT DIRECT	DURÉE	OBLIGATION TRIENNALE
OPCO	4 heures	NON

Les objectifs pédagogiques

- Démystifier et comprendre de A à Z, les premières démarches administratives, juridiques et financières post-thèse
- Organiser, gérer et déléguer sa comptabilité, expliqués par un cabinet d'experts-comptables
- Maîtriser les rouages et les spécificités de la fiscalité des libéraux
- Réussir votre installation libérale : l'association, la reprise de cabinet, les statuts juridiques...



Le programme pour réussir son installation en libéral

Introduction

1. Les étapes avant le démarrage de votre activité libérale

- a. Obtenir ton attestation de réussite
- b. Adhérer à une RCP
- c. Se rendre à l'ordre
- d. Les modes d'exercice
- e. Enregistrement à la CPAM et inscription à l'Urssaf
- f. Ouvrir un compte bancaire

2. Les premières années d'exercices

- a. Adhérer à la CARCDSF
- b. Organiser sa comptabilité
- c. Les autres démarches

3. L'installation en tant que propriétaire

- a. Où s'installer ?
- b. Travailler seul ou en association ?
- c. Quel statut juridique ?
- d. Louer ou acheter le cabinet ?
- e. Reprendre ou créer un cabinet
- f. Organisation du cabinet
- g. S'équiper et financer son projet
- h. Les dernières démarches
- i. Sécuriser son exercice
- j. Se former
- k. Principes du droit à la santé
- l. Prévenir les maladies professionnelles
- m. Conclusion

4. Le point de vue du cabinet d'expert-comptable

- a. Introduction : les 10 clés d'une installation réussie
- b. Créer le cabinet de ses rêves
- c. Choisir le bon statut
- d. Choisir sa patientèle
- e. Connaître les besoins d'investissements et de financement
- f. Appréhender ses charges
- g. Bien choisir son personnel
- h. Choisir sa protection sociale
- i. Choisir son mode juridique et fiscal
- j. Organiser sa comptabilité
- k. Réduire sa fiscalité

Conclusion



Cliquez ici pour vous inscrire





Dr Cédric FALLA et
Julien GROSSE & Cécile DOMINICI

L'installation libérale

Vos conférenciers

Dr Cédric FALLA



Ancien Assistant Hospitalo-Universitaire de la faculté de Bordeaux, le Docteur Cédric Falla est installé en libéral avec une activité d'omnipraticité. Curieux des questions du droit, il obtient en 2017 un Master II en droit de la santé lui permettant de faire le lien entre ces disciplines complémentaires. Reconnu pour sa pédagogie, ses connaissances lui permettent aujourd'hui de proposer à ses confrères des formations pratiques alliant clinique et devoirs légaux.



Julien GROSSE

Expert-comptable associé au sein du cabinet Extencia et spécialisé dans le suivi et la comptabilité des professions libérales, il assure une prestation globale avec des compétences pointues par domaine : gestion – pilotage, conseil – fiscalité, ressources humaines et juridique, avec des antennes réparties sur tout le territoire.

Cécile DOMINICI



Expert-comptable associée au sein du cabinet Extencia et spécialisée dans le suivi et la comptabilité des professions libérales, elle assure une prestation globale avec des compétences pointues par domaine : gestion – pilotage, conseil – fiscalité, ressources humaines et juridique, avec des antennes réparties sur tout le territoire.



Dr Cédric FALLA et
Julien GROSSE & Cécile DOMINICI

L'installation libérale



Public concerné et matériels nécessaires :

Cette action s'adresse aux chirurgiens-dentistes, diplômés, du débutant au professionnel de santé aguerri. L'accès à la formation nécessite une connexion internet et du matériel informatique tel qu'un ordinateur, tablette ou smartphone.

Aucun pré-requis nécessaire.

Le type d'évaluation pratiqué :

Nous pratiquons à chaque étape de la formation des évaluations :

- Évaluation initiale des connaissances
- Exercices et auto-évaluations, avec correction détaillée après chaque partie.
- Questionnaire final d'évaluation.
- Questionnaire final d'avis sur la formation.

Informations pratiques

Janvier 2026

NACPRO : S0320230140010

• • • • •

Organisme DPC N°
9105

● Formation e-learning, vidéos et contenu accessibles en illimité

● Fiches pratiques téléchargeables et certificat validant

● Déductible des frais professionnels ● Formation offerte

● Groupe privé d'entraide destiné aux inscrits